

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

FONDS VERT 2024 :
AUTORISATION DE
DEPOT DE
CANDIDATURE ET
DE SOLLICITATION
DE SUBVENTION

Séance du 16 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 février à douze heures
quinze, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps sous la présidence de Monsieur Vincent
SCATTOLIN, Premier Vice- président,
Convocation du : 09 février 2024

Secrétaire de séance : Monsieur Benjamin VIBERT

Membres présents :

N° BU2024-04

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoir : 0

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN - Mme Chrystelle BEURRIER –
M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Aurélie CHARILLON
– M. Christophe ARMINJON - Mme Carole VINCENT - M.
Claude THABUIS - M. Philippe MONET - M. Benjamin
VIBERT - M. Gabriel DOUBLET

• Délégués excusés :

M. Pierrick DUCIMETIERE – M. Stéphane VALLI – M.
Régis PETIT – Mme Nadine PERINET - M. Christian
DUPESSEY – M. Sébastien JAVOGUES

FONDS VERT 2024 : AUTORISATION DE DEPOT DE
CANDIDATURE ET DE SOLLICITATION DE SUBVENTION

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n° CS2020-25 du 10 septembre 2020 relative aux délégations du Bureau et
du Président du Pôle métropolitain ;

Vu le Contrat de relance et de transition écologique du Pôle métropolitain signé en date du 12
mai 2022 ;

Vu la circulaire du Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires du
14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique
dans les territoires (fonds vert) ;

Annoncé le 27 août 2022 par Madame la Première ministre Elisabeth Borne et effectif depuis
début janvier, le fonds vert est un dispositif pour accélérer la transition écologique dans les
territoires.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie. Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, et leurs partenaires publics ou privés, et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique, le Gouvernement a décidé la pérennisation du fonds vert et son renforcement à hauteur de 2,5 milliards d'euros dès 2024.

Comme en 2023, les objectifs nationaux se déclinent tous localement. Le fonds finance ainsi trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires.
- Leur adaptation au changement climatique.
- L'amélioration du cadre de vie.

Dans ce cadre et conformément à la feuille de route du Pôle métropolitain pour le mandat 2020-2026, il est proposé de candidater en 2024 à l'obtention de ces subventions pour les projets de services à la mobilité, à travers l'axe covoiturage et l'axe ZFE.

1) Incitations financières au covoiturage (partie Haute-Savoie) → axe covoiturage

Il s'agit de soutenir la dynamique de covoiturage enclenchée sur la partie haut-savoyarde du territoire du Pôle métropolitain (triplement des trajets covoiturés en 1 an sur l'ensemble du Genevois français, de 5 000 à 15 000 mensuels) par une offre incitative et cohérente.

La campagne d'incitations financières actuellement en cours devrait s'achever en mars. Une nouvelle opération lui succédera, en partenariat avec ATMB et un opérateur unique, Blablacar Daily.

Les trajets éligibles restent identiques (un point de départ ou d'arrivée sur le territoire du Pôle métropolitain) mais le barème évolue pour bonifier les trajets internes et inférieurs à 30 km. Une contribution du passager sera demandée dans les autres cas (trajets longs et dont l'arrivée ou le départ sont situés hors Pôle métropolitain) ;

Le montant total de cette opération s'établit à 187 500€. **Le fonds vert est sollicité par le Pôle métropolitain du Genevois français à hauteur de 50 % soit 93 750 €.**

2) Incitations financières au covoiturage (partie Ain) → axe covoiturage

Il s'agit de poursuivre la dynamique de covoiturage sur la partie ainoise du territoire du Pôle métropolitain (triplement des trajets covoiturés en 1 an sur l'ensemble du Genevois français, de 5 000 à 15 000 mensuels) par une offre adaptée.

La campagne d'incitations financières actuellement en cours devrait s'achever en mars. Une nouvelle opération lui succédera, en partenariat avec ATMB et un opérateur unique.

Les trajets éligibles restent identiques (un point de départ ou d'arrivée sur le territoire du Pôle métropolitain) mais le barème évolue pour bonifier les trajets internes et inférieurs à 30 km. Une contribution du passager sera demandée dans les autres cas (trajets longs et dont l'arrivée ou le départ sont situés hors Pôle métropolitain) ;

Le montant total de cette opération s'établit à 62 500 €. **Le fonds vert est sollicité par le Pôle métropolitain du Genevois français à hauteur de 50 % soit 31 250 €.**

3) Offre covoiturage employeurs → axe covoiturage

Cette nouvelle offre est une réponse à un besoin exprimé par les employeurs accompagnés dans le cadre du dispositif Mobilité Pro. Les actions pour encourager la pratique du covoiturage sont systématiquement plébiscitées par les employeurs et cette nouvelle offre leur donnera les moyens d'actionner rapidement ce levier.

L'offre employeur « Covoit'Pro » sera accessible à tous les employeurs ou zones d'établissement de plus de 100 salariés du Genevois français, sur demande auprès du Pôle métropolitain.

Tous les établissements, ou zones accompagnés dans le cadre du dispositif Mobilité Pro bénéficieront automatiquement de l'offre.

L'offre Covoit'Pro en partenariat avec Blablacar Daily comprendra

- La création d'une communauté employeur sur l'application
- L'accès pour le référent employeur à un espace de reporting pour suivre les usages
- La mise à disposition d'un kit de communication
- Des webinaires de formation

Le montant total de cette opération s'établit à 23 280 €. **Le fonds vert est sollicité par le Pôle métropolitain du Genevois français à hauteur de 50 % soit 11 640 €.**

4) Lignes de covoiturage sans réservation HéLéman → axe covoiturage

Les lignes HéLéman, matérialisées par des arrêts et des panneaux à affichage variable rendent visible, pratique et sécurisée la pratique du covoiturage sur les axes concernés. Le développement de nouvelles lignes (comme celle du Pays de Gex ayant bénéficié du fonds vert en 2023 avec 18 arrêts) et l'extension du réseau existant augmentent le potentiel de captation de nouveaux usagers, la notoriété du service. Ce service complet (arrêts matérialisés, application, communication et animation) contribue à l'accompagnement au changement nécessaire à l'évolution des pratiques de mobilité.

En 2024, l'extension de la ligne Vuache-Genevois prévoit l'équipement de 8 nouvelles communes (localisation restant à préciser avec la CC du Genevois). Le montant pour un arrêt varie de 1 470 € pour un panneau inerte à 10 200€ pour un arrêt avec un grand panneau à message variable. Le montant total pour l'équipement et la gestion de ces nouvelles implantations est estimé à 100 000€.

Le montant total de cette opération s'établit à 100 000 €. **Le fonds vert est sollicité par le Pôle métropolitain du Genevois français à hauteur de 50 % soit 50 000 €.**

5) Étude de tarification des P+R en rabatement sur les gares du Leman Express → axe ZFE

Après une première étude de structuration de la tarification et de la gestion sur les P+R du Genevois français réalisée en 2019, il s'agit désormais de concrétiser les principes définis sur des couloirs de déplacement, la situation ayant fortement évoluée depuis (nouveaux P+R soit 31 au total, mise en service du Léman Express et nouveaux Pôles d'échanges gares qui ont fortement augmenté le taux d'occupation des P+R). Une étude opérationnelle sera réalisée permettant la structuration de la tarification et de la gestion des P+R sur le Genevois français, en lien avec les opérateurs français et suisses, et les collectivités.

Le montant total de cette opération s'établit à 50 000 €. **Le fonds vert est sollicité par le Pôle métropolitain du Genevois français à hauteur de 50 % soit 25 000 €.**

6) Acquisition de véhicules en autopartage → axe ZFE

Les stations d'autopartage et de communes desservies ont fortement augmenté ces dernières années (nombre de trajets +35% sur l'année 2023, supérieur à la moyenne régionale), et les demandes ont également suivies (400 usagers réguliers).

La finalité de cette action est l'achat de 4 véhicules hybrides pour implantation sur les communes de plus de 6 000 habitants et permettra la dépose pour les ménages d'un second véhicule.

Le montant total de cette opération s'établit à 160 000 €. **Le fonds vert est sollicité par le Pôle métropolitain du Genevois français à hauteur de 50 % soit 80 000 €.**

7) Etude d'exploitation d'une solution de « Bus Agile » → axe ZFE

Cette action vise à améliorer la couverture de transports publics du territoire de la basse vallée de l'Arve, Annemasse agglomération et CC Genevois et offre un rabatement renforcé vers les gares.

Cette étude opérationnelle pour l'exploitation d'un bus agile (système mixte entre Transport à la demande et bus) sera conduite sur des axes interAOM du périmètre SM4CC, Annemasse agglomération et CC Genevois ; et son lancement sera opéré à partir de l'automne 2024. Elle viendra en complément d'études plus fines menées par les AOM sur leurs territoires respectifs.

Le montant total de cette opération s'établit à 100 000 €. **Le fonds métropolitain du Genevois français à hauteur de 50 % soit 50 000 €**

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le

ID : 074-200075372-20240226-BU2024_04-DE

Le fonds vert est sollicité par le Pôle

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la candidature du Pôle métropolitain au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) pour les dossiers présentés en 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes aux opérations citées ci-avant pour un montant total de subvention de 341 640€ (50% du montant total de 683 280€) réparti comme suit :
 - 186 640 € au titre de l'axe covoiturage
 - 155 000 € au titre de l'axe ZFE
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les différents documents afférant au dépôt de candidature et aux demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 26 février 2024

Publié ou notifié le 26 février 2024

Le Président,
Christian DUPESSEY

